

# « MERCREDI DES PROS »

« RT2018 : que va-t-elle changer ? »

*Compte rendu de l'atelier d'analyse de la pratique professionnelle – Mercredi 18 octobre 2017*

---

## LE PRINCIPE

Les **mercredis des pros** sont des ateliers proposés par Concarneau Cornouaille Agglomération et l'association Approche Ecohabitat. Sous la forme d'**ateliers d'échanges de la pratique professionnelle**, ils s'inscrivent dans le cadre du **laboratoire d'innovation pédagogique** porté par l'association Approche Ecohabitat et soutenu par la Région Bretagne et la DHUP (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages). Ce projet innovant au niveau social, pédagogique et technique cherche la montée en compétences des professionnels et des acteurs du bâtiment au sens large, dans le domaine de la construction durable. Les ateliers d'échanges de la pratique professionnelle représentent un réel temps d'échanges et de formation autour de problèmes concrets. Ils permettent à chacun de prendre conscience de ses acquis, ainsi que de se former au contact des autres. Tous les participants sont détenteurs d'un savoir à partager. C'est une reconnaissance des savoirs acquis par la pratique du métier.

## PARTICIPANTS

Billant	Christophe	Artisan menuisier
Bramoullé	Matthieu	Maître d'œuvre
Debaize	Patrick	APPROCHE-Ecohabitat
Guennoc	Soizic	conceptrice en ecohabitat
Le Buan	Roger	LCE
Le Duigou	Audrey	Chargée de mission APPROCHE
Le Guennec	Anne	Maitre d'oeuvre
Le Queau	Yves	technicien conseil
Lescarmontier	Arnold	Association
Pondaven	Cindy	secrétaire comptable métreur
Rouvrais	Stéphane	enseignant

## Problématique : « RT2018 : que va-t-elle changer ? »

Début de la séance : 18 h 15 / Animateur : Patrick Debaize

### **1/ Présentation de l'association APPROCHE-Ecohabitat**

APPROCHE-Ecohabitat, est un réseau de plus de 120 adhérents impliqués dans une démarche d'écohabitat en Bretagne : professionnels, institutionnels, citoyens. L'association a pour objectif de promouvoir un habitat, des lieux de vie et de travail sains, économes en ressources, matériaux et énergie, respectueux de l'environnement, de la culture et des générations futures. Pour cela, elle organise de nombreuses actions tout au long de l'année : formations, conférences, ateliers, café-débats, journées de l'écoconstruction, etc.

En savoir plus : <http://www.approche-ecohabitat.org>

### **2/ Présentation du lieu : Ecopôle de Concarneau**

Fin mars 2015, Concarneau Cornouaille Agglomération confiait la gestion et l'animation de l'Ecopôle à APPROCHE-Ecohabitat. Concept original et inédit en Cornouaille, le bâtiment est dédié à l'écoconstruction. Situé à l'entrée de Concarneau, il est ouvert au grand public comme aux professionnels. A travers une exposition, des animations, des formations, l'objectif est de favoriser l'échange, le partage et l'acquisition de connaissances autour de l'écoconstruction.

### **3/ Présentation de l'atelier et de son déroulement**

L'atelier d'analyse de la pratique professionnelle, appelé « Mercredi des pros », s'inscrit dans le cadre du laboratoire d'innovation pédagogique. Le but est de solliciter des échanges de points de vue et de savoir-faire, d'évoquer des retours d'expériences, autour d'une discussion réfléchie sur une problématique donnée. Le déroulement de ces ateliers est le suivant :

- Exposé de la problématique par le témoin, avec chacune des questions complémentaires aidant à cibler le sujet.
- Les participants entament une discussion/réflexion sur chacune des questions en essayant de réfléchir à la problématique, sans tenter de répondre aux questions.
- Des propositions de remédiations et suggestions d'amélioration sont ensuite faites par les participants. Ils peuvent aussi faire part de leur expérience.

#### **4/ Exposé de la problématique par Roger Le Buan**

Roger Le Buan est dessinateur projeteur dans un bureau d'études de maîtrise d'œuvre. Il réalise également les études thermiques des projets de construction et rénovation.

Aujourd'hui, toute construction neuve doit respecter la RT 2012. Dans quelques années, une nouvelle réglementation thermique, la RT 2020, imposera des exigences encore plus fortes. Les rénovations, quant à elles, sont soumis à la réglementation thermique de l'existant : RTex, effective depuis 2007.

Depuis quelques mois, nous entendons parler d'une nouvelle réglementation : la RT2018. Issue d'un arrêté du 22/03/2017, elle sera mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- A qui s'adresse-t-elle ?
- Quelles sont ses nouvelles exigences ?
- Quelles sont ses limites ?

#### **5/ Questionnements et discussion autour de la problématique**

La RT2018 s'appliquera pour toute rénovation. C'est la nouvelle « RTexistant ». Ce nouveau décret améliore les exigences sur :

- La résistance thermique « R » des parois opaques,
- Les parois vitrées,
- Les entrées d'air de ventilation,
- Les performances du chauffage, de la production d'eau chaude sanitaire et de la climatisation,
- Le confort d'été,
- Les performances des systèmes (rendements renforcés).

Cependant, en étudiant les exigences chiffrées imposées par la RT2018 et celles que demande l'éco-conditionnalité (prêt à taux zéro, subventions ANAH, etc.), nous remarquons que les exigences sont plus élevées pour avoir le droit à des aides financières.

La réglementation thermique de l'existant s'applique de 2 manières différentes en fonction des travaux envisagés : RT globale ou par éléments. La RT globale s'applique dans les conditions suivantes :

- SHON > 1000 m<sup>2</sup>,
- Le coût des travaux excède 25% du coût de la construction,
- Le bâtiment date d'après 1948.

Si l'une de ces conditions n'est pas respectée, c'est la RT par éléments qui s'applique.

La RT2018 expose une vision globale de la rénovation. Toutefois, nous remarquons que, comme les RT précédentes, il n'est pas fait mention de l'importance d'une bonne coordination du projet et des travaux. Les professionnels présents insistent sur la valorisation de l'étude thermique faite au préalable et sur l'importance de l'accompagnement des particuliers avant l'achat du bien à rénover.

La RT2018 ne donne pas d'obligation supplémentaire sur le contrôle des travaux finis. Il n'y a pas non plus de nouvelle exigence sur le DPE de vente, ni sur les tests d'étanchéité à l'air en fin de travaux. Nous notons tout de même l'existence de certaines démarches locales en matière de contrôle : le réseau Tynéo (Cornouaille) s'engage à contrôler 10% des réalisations ayant obtenues une éco-conditionnalité.

## **6/ Conclusion**

La RT2018, nouvelle RT de l'existant, donne de éléments de base que les professionnels doivent utiliser pour sensibiliser les particuliers aux performances énergétiques de leur logement et à l'impact environnemental de ce dernier. Nous soulignons l'importance de l'accompagnement des usagers dans leur projet et de la coordination des travaux, afin d'avoir une vision globale de la rénovation.

Les exigences de la RT2018 restent tout de même relativement faciles à atteindre et c'est déjà ce que la plupart des professionnels mettent en œuvre. Cependant, un renforcement des contrôles après travaux aurait paru nécessaire.

Les professionnels ressentent un besoin de centralisation des informations pour tout projet lié au logement (construction, travaux, rénovation, achat). Les particuliers ne savent pas par où commencer et à qui s'adresser.

La formation et l'information des professionnels du bâtiment est nécessaire pour parfaire leur savoir-faire. Nous notons que la RT2018 sera effective dans quelques mois et qu'aucune communication n'est faite sur le sujet.